



DÉLIBÉRATION DU BUREAU n°2025 - 25

IMPUTATION : **Pôle :** **Connaissances et gestion**
 N° d'activité COB : 1-1
 N° d'opération : 1.1.FAUNE
 N° d'EJ : **2025000983**
 Imputation : **INTERVENTION**

OBJET : Subvention 2025-2027 au titre de la sauvegarde de la faune sauvage

BÉNÉFICIAIRE : Le Tichodrome, Centre de sauvegarde de la faune sauvage de l'Isère
Lieu-dit « Champrond »
215 Chemin des carrières
38 450 LE GUA
Réfèrent : Mireille LATTIER

- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise (PNV) n°2021-44 du 09/12/2021, donnant délégation de compétences au Bureau, à la Présidence et à la Direction ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2025-10 du 11 mars 2025 approuvant le budget rectificatif n°1 pour 2025 du Parc national de la Vanoise ;
- VU** la demande de subvention du Tichodrome en la personne de Mme Mireille LATTIER en date du 27 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la politique de connaissance du Parc national de la Vanoise ;

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 04 novembre 2025 en présentiel à Chambéry et en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Une subvention du Parc national de la Vanoise est attribuée au Tichodrome, domicilié au Lieu-dit « Champrond », 215 chemin des carrières, 38 450 LE GUA, pour l'opération suivante :

Objet : appui pour l'assistance à la faune sauvage blessée sur le territoire de la Vanoise.

Montant de l'aide forfaitaire : 6 000 € pour la période 2025-2027 ;



ARTICLE 2 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉALISATION

Cette subvention est attribuée pour une durée de 3 ans, pour les années civiles 2025, 2026 et 2027. Le PNV sera tenu informé de l'état sanitaire des animaux acheminés au centre de soin.

ARTICLE 3 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour obtenir le versement de la subvention, le bénéficiaire transmettra au Parc national de la Vanoise un bilan sous forme de tableur des animaux pris en charge sur le territoire de la Vanoise, précisant l'espèce, sa date de prise en charge, les causes de la blessure et le succès de prise en charge (remise en liberté, décès, autre ...), accompagné le cas échéant des rapports d'autopsie réalisés et des analyses effectuées.

La subvention fait l'objet d'un versement annuel, à hauteur de 2000 €.

Le paiement de la subvention est effectué sur le compte suivant :

Titulaire : ASS Le Tichodrome Centre de sauvegarde de la faune sauvage
Banque : CCM VIF
IBAN : FR76 1027 8089 5200 0201 1980 144
BIC : CMCIFR2A

ARTICLE 5 : CADUCITÉ

La subvention est caduque de plein droit si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc les pièces prévues à l'article 3, dans un délai de deux ans à compter de la présente délibération. Ce délai peut être prolongé par avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire présentée avant cette échéance.

Fait à Chambéry, le 04 novembre 2025

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS

**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE

DESTINATAIRES : Le Tichodrome
Lieu-dit « Champrond », 215 Chemin des carrières
38 450 LE GUA
PNV : SG, pôle connaissance et gestion



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54

www.vanoise-parcnational.fr • accueil@vanoise-parcnational.fr

ANNEXE : CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT DES OPÉRATIONS ET DEMANDE DE PAIEMENT

Formulaire à conserver et à envoyer au siège du Parc dès que l'opération est terminée et contrôlée

Achèvement des opérations et demande de versement de la subvention

Le Tichodrome

bénéficiaire d'une subvention attribuée par décision n° en date du

Objet de la subvention : appui à l'assistance à la faune sauvage blessée sur le territoire de la Vanoise

certifie que l'opération a été réalisée et s'est achevée le :
et demande le paiement de la subvention correspondante.

Coût total de l'opération réalisée, en euros, TTC :

Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

- ☐ bilan annuel des animaux confiés au centre
- ☐ RIB (uniquement s'il est différent de celui remis lors de la demande de subvention)

Fait à

Signature du bénéficiaire de la subvention

Le :

Constat par le Parc national de la Vanoise de la réalisation de l'opération

Je soussigné(e),

certifie avoir contrôlé la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

☐ l'opération est réalisée et est conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

☐ l'opération n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

Motifs :

Fait à :

Nom et signature de l'agent du Parc ayant effectué le contrôle

Le :



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54

Document communiqué en vertu de la loi n° 2004-275 du 18 mars 2004 relative à l'accès à l'information